



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 2.1 de l'ordre du jour provisoire

Seizième session ordinaire

Rome, 30 janvier – 3 février 2017

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR *L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE*

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 4
II. Contexte	5 - 7
III. Établissement des rapports nationaux	8 - 12
IV. Sources d'information additionnelles	13 - 16
V. Consultations régionales informelles	17 - 21
VI. Programme d'action mondial en faveur de la biodiversité	22 - 24
VII. État d'avancement de l'élaboration du Rapport et constats préliminaires.....	25 - 26
VIII. Prochaines étapes	27
IX. Ressources nécessaires	28
X. Indications que la Commission est invitée à donner	29
Annexe I: Activités et budget proposés pour la mise au point et la publication de la version finale du Rapport (2017-2018)	

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr400

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a piloté un certain nombre d'évaluations de l'état des ressources génétiques dans le monde dans divers secteurs (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques et ressources génétiques forestières et aquatiques), qui ont conduit à l'adoption de plans d'action mondiaux convenus au niveau international pour les ressources phytogénétiques, zoogénétiques et génétiques forestières. Ces évaluations étaient largement centrées sur les contributions que les ressources génétiques au sein d'un secteur donné apportent à celui-ci, par exemple sur la mesure dans laquelle les ressources phytogénétiques contribuent à la productivité des cultures, aux moyens d'existence des cultivateurs et à la viabilité à long terme de la production agricole. En revanche, elles ont accordé moins d'attention aux interactions entre la biodiversité des différents secteurs, notamment à l'importance des synergies au sein des systèmes mixtes (cultures-élevage, cultures-aquaculture ou agroforesterie, par exemple) ou encore aux avantages potentiels d'une approche intégrée de la gestion de la biodiversité à l'échelle de l'écosystème ou du paysage ou au niveau de l'élaboration des politiques et du développement institutionnel.

2. À ce jour, les évaluations mondiales de la Commission ne se sont pas non plus attachées aux autres catégories de biodiversité, telles que les pollinisateurs et les organismes vivant dans le sol, qui ne constituent pas des cibles privilégiées des activités de gestion ou de récolte dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, de la pêche ou de l'aquaculture, bien qu'elles contribuent à la productivité, à la résilience et à la durabilité des systèmes de production. De même, les espèces sauvages qui sont récoltées ou chassées à des fins alimentaires ou autres ne comptent pas parmi les principales cibles des évaluations réalisées¹.

3. Le premier Rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Rapport), dont une version préliminaire est présentée dans le cadre de la présente session de la Commission, porte sur la biodiversité dans les divers secteurs intéressant l'alimentation et l'agriculture (cultures, élevage, forêts, pêche et aquaculture), y compris les éléments déjà abordés dans le cadre des évaluations mondiales précédentes. Cependant, le Rapport insiste principalement sur les interactions qui existent entre les différents secteurs et sur les divers éléments de la biodiversité qui n'avaient pas été traités dans les évaluations sectorielles mondiales.

4. Le présent document donne des informations actualisées sur le processus d'élaboration du Rapport, y compris sur l'établissement des rapports nationaux, sur les informations provenant d'autres sources et sur les consultations régionales informelles visant à mettre en commun les informations concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, à recenser les besoins dans ce domaine et à définir les éventuelles mesures à prendre. Enfin, il fait le point sur l'état d'avancement du Rapport et examine les questions relatives à sa mise au point finale. Le projet de rapport fait l'objet du document intitulé *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture – Draft Report* (L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Projet de rapport)².

II. CONTEXTE

5. À sa onzième session ordinaire, tenue en 2007, la Commission a adopté un certain nombre de produits et d'objectifs d'étape à inscrire dans son Programme de travail pluriannuel, y compris la présentation du Rapport à sa seizième session ordinaire³.

¹ Les espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et aux animaux d'élevage sont prises en compte, à des degrés divers, dans les évaluations correspondantes. La plupart des arbres forestiers et autres espèces ligneuses visés dans l'évaluation de l'état des ressources génétiques forestières dans le monde sont des espèces sauvages. L'évaluation des ressources génétiques aquatiques tient compte des espèces sauvages apparentées aux espèces aquatiques d'élevage relevant de la juridiction nationale.

² CGRFA-16/17/Inf.10 (en anglais).

³ CGRFA-11/07/Rapport, annexe E.

6. À sa quatorzième session ordinaire, tenue en 2013, la Commission a adopté la structure et le contenu proposés pour le Rapport et a souligné que celui-ci devait être fondé sur les informations issues des rapports nationaux et s'appuyer sur des études thématiques, sur les rapports d'organisations internationales et sur les données fournies par d'autres parties prenantes compétentes⁴. Suite à la quatorzième session ordinaire de la Commission, la FAO a invité les pays à prendre part à l'élaboration du Rapport en désignant un correspondant national et en remettant leur rapport national à l'Organisation pour le 31 décembre 2014 au plus tard⁵. La FAO a élaboré des lignes directrices pour faciliter l'établissement des rapports nationaux⁶.

7. À sa dernière session, en janvier 2015, la Commission s'est penchée sur l'état d'avancement du Rapport et a demandé à son Secrétaire de poursuivre ses efforts en vue de la mise au point définitive de celui-ci et de lui présenter un projet à sa prochaine session ordinaire, y compris un rapport sur l'ensemble du processus d'élaboration, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires⁷. Elle a remercié les pays qui avaient présenté des rapports et a reporté au 30 septembre 2015 la date limite fixée pour la présentation des rapports nationaux, étant entendu que le projet de rapport qui serait présenté à la Commission à sa seizième session ordinaire ne serait pas complet. Par ailleurs, la Commission a invité les donateurs et les organisations internationales compétentes à concourir à l'élaboration du rapport mondial sous forme de ressources financières extrabudgétaires et/ou d'un soutien en nature, s'agissant notamment des consultations régionales et de l'établissement des rapports nationaux, et elle a demandé à la FAO d'apporter un appui technique aux pays, notamment en organisant des séminaires et des formations⁸.

III. ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS NATIONAUX

8. Au 30 septembre 2015, conformément à la nouvelle échéance convenue par la Commission à sa dernière session, 11 pays avaient présenté des rapports officiels approuvés tandis que des rapports provisoires avaient été transmis par sept autres pays. Au 30 septembre 2016, 71 pays avaient présenté des rapports nationaux officiellement approuvés (tableau 1). Par ailleurs, 14 rapports avaient été présentés sous forme de projet, en attente de leur approbation officielle.

9. Plusieurs facteurs ont sans doute contribué à l'augmentation constante du nombre de rapports nationaux qui ont été présentés au cours de l'année 2016. La FAO a continué d'encourager les correspondants nationaux à soumettre des rapports au-delà de la date limite du 30 septembre 2015. Tout au long du processus, l'Organisation a maintenu des contacts fréquents et réguliers avec les pays afin de les aider à parachever leurs rapports. De plus, les consultations régionales informelles qui se sont tenues au cours du premier semestre de 2016 ont permis d'aider les correspondants nationaux qui ne l'avaient pas encore fait à établir leurs rapports ou à les parachever. Par ailleurs, les fonds extrabudgétaires que la FAO a reçus pour aider les pays à élaborer leurs rapports moyennant, par exemple, l'octroi d'une aide financière pour l'organisation de réunions multipartites nationales et des consultations régionales informelles, ont joué un rôle essentiel en permettant d'intensifier les activités dans les pays et d'accroître ainsi le nombre des rapports nationaux.

⁴ CGRFA-14/13/Rapport, section II.

⁵ Lettre circulaire C/NRD-4.

⁶ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/nr/cgrfa/biodiversity/guidelines/fr/>

⁷ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 11.

⁸ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 13.

Tableau 1. Rapports nationaux pris en compte dans le projet de rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

Région	Pays
Afrique (12)	Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Kenya, Mali, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tchad, Zambie
Asie (7)	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal, Sri Lanka, Viet Nam
Europe et Asie centrale (19)	Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie
Amérique latine et Caraïbes (14)	Argentine, Bahamas, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Grenade, Guyana, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Sainte-Lucie, Suriname
Proche-Orient et Afrique du Nord (8)	Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Liban, Oman, Soudan, Yémen
Amérique du Nord (1)	États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (10)	Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga

10. Le Secrétariat de la Commission a apporté son appui aux pays tout au long de la période prévue pour l'établissement des rapports nationaux et au-delà. Une séance de formation par webinaire, tenue le 12 décembre 2013, a permis de présenter les lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux et d'en faciliter l'utilisation. À ce webinaire ont participé les correspondants nationaux, ainsi que d'autres spécialistes intervenant dans l'établissement des rapports nationaux⁹.

11. À la demande de la Commission¹⁰, la FAO a également apporté un appui technique aux pays sur la base d'une enquête détaillée visant à évaluer les besoins. En février 2015, tous les correspondants nationaux désignés à cette date ont été consultés quant au type de formation ou d'appui technique susceptible de leur être utile aux fins de l'établissement des rapports nationaux. Plusieurs pays ont fait part de la nécessité d'une aide financière; d'autres ont demandé une assistance technique individuelle ponctuelle.

12. Compte tenu de ces réponses, la FAO a apporté un appui technique aux correspondants nationaux à titre individuel, en leur fournissant des informations additionnelles concernant les lignes directrices, en leur donnant des précisions sur le processus ou encore, après examen, en formulant des observations au sujet des projets de rapport établis. Forte du soutien extrabudgétaire fourni par l'Allemagne, l'Espagne et la Norvège et des contributions apportées par ses bureaux de pays, la FAO a pu répondre aux demandes d'aide financière adressées par 25 pays en développement et leur permettre ainsi de faire participer les parties prenantes concernées au processus d'établissement des rapports nationaux et aux consultations pertinentes.

IV. SOURCES D'INFORMATION ADDITIONNELLES

13. La Commission, à sa quatorzième session ordinaire, a indiqué que le Rapport devait s'appuyer sur des études thématiques¹¹. Dès le début de la phase préparatoire, elle a également insisté sur l'importance des rapports émanant des organisations internationales et des contributions fournies par d'autres parties prenantes, y compris les centres d'excellence des pays en développement¹². La Commission a invité les organisations internationales et régionales compétentes, y compris la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et d'autres initiatives comme l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, à

⁹ <http://www.fao.org/nr/cgrfa/biodiversity/webinar/fr/>

¹⁰ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 13.

¹¹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 14.

¹² CGRFA-14/14/Rapport, paragraphe 14.

participer au processus de préparation¹³. Elle a également souligné que le Rapport devait tirer pleinement parti des sources d'information existantes, en particulier des évaluations sectorielles¹⁴.

Études thématiques

14. Le Secrétaire de la Commission a commandé la réalisation de trois études thématiques visant à étayer le Rapport. Ces études, qui seront rendues publiques conjointement avec la version finale du Rapport, porteront sur les sujets suivants:

- la contribution des organisations de la société civile et les mesures prises en faveur de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la résilience des systèmes socioécologiques;
- la contribution de la biodiversité à l'intensification durable de la production alimentaire.

Autres sources d'information

15. Plusieurs organisations internationales ont informé la Commission, à sa dernière session, de leurs programmes, activités et politiques relevant du mandat de la Commission et présentant notamment un intérêt aux fins de l'élaboration du Rapport¹⁵. Par ailleurs, en mars 2016, la FAO a invité les organisations internationales à apporter de nouvelles contributions au processus en remplissant un questionnaire normalisé par voie électronique. Vingt-six organisations ont ainsi rendu compte de leurs activités (tableau 2) et leurs réponses seront prises en compte dans la version finale du Rapport.

16. Le projet de rapport tire également parti d'autres sources d'information pertinentes, à savoir notamment: bases de données internationales, rapports mondiaux (y compris ceux de la FAO), publications scientifiques, rapports nationaux, ainsi que stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité établis à l'appui de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Tableau 2. Organisations internationales ayant fait part de leurs activités intéressant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation	Couverture géographique
Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)	Afrique
Commission de l'Union africaine, Département de l'économie rurale et de l'agriculture	Afrique
Union africaine, Bureau interafricain pour les ressources animales (UA-IBAR)	Afrique
Bioversity International	Monde entier
Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes	Caraïbes
Centre for Agriculture and Biosciences International (CABI)	Monde entier
Banque mondiale, Food and Agriculture Global Practice	Monde entier
Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures	Monde entier
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	Amériques
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	Monde entier
Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA)	Monde entier
Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)	Monde entier
Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes	Afrique
Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique	Monde entier
Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)	Monde entier
Fonds international de développement agricole (FIDA)	Monde entier
Institut international d'agriculture tropicale	Afrique subsaharienne

¹³ CGRFA-14/14/Rapport, paragraphe 16.

¹⁴ CGRFA-14/14/Rapport, paragraphe 14.

¹⁵ CGRFA-15/15/Inf.8 (en anglais); CGRFA-15/15/Inf.30 (en anglais); CGRFA-15/15/Inf.32 (en anglais).

Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT)	Monde entier
Institut international de recherche sur le riz (IRRI)	Monde entier
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Monde entier
Pacific Organic and Ethical Trade Community	Îles du Pacifique
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	Monde entier
Mouvement international Slow Food	Monde entier
Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE)	Amérique latine et Caraïbes
PNUE, Centre mondial de surveillance de la conservation	Monde entier
Centre mondial d'agroforesterie	Monde entier

V. CONSULTATIONS RÉGIONALES INFORMELLES

17. Un certain nombre de consultations régionales informelles sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ont été organisées entre mars et mai 2016, dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique du Nord, comme l'avait demandé la Commission et cela grâce aux fonds extrabudgétaires et au soutien en nature fournis par l'Allemagne¹⁶. À ces consultations ont participé aussi bien les correspondants nationaux qui avaient déjà présenté leurs rapports que ceux qui étaient en train de les établir et les correspondants désignés récemment qui s'apprêtaient à élaborer leurs rapports nationaux. Les consultations informelles ont permis aux correspondants nationaux de mettre en commun les connaissances et les informations sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans leurs régions respectives et de se pencher sur les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité au niveau régional et sur les éventuelles mesures à prendre dans ce domaine. Le document intitulé *Biodiversity for Food and Agriculture – Needs and possible actions*¹⁷ fait le point sur les besoins dont les pays ont fait état lors des consultations régionales et sur les mesures susceptibles d'être prises à cet égard.

18. Les consultations régionales informelles, qui ont été organisées en collaboration avec les bureaux régionaux de la FAO et les organisations régionales ou mondiales partenaires, ont également permis de venir en aide aux correspondants nationaux aux fins de l'établissement, de la révision et de la mise au point finale de leurs rapports nationaux. Les correspondants qui n'avaient pas encore remis leurs rapports nationaux (sous forme de projet ou dans leur version finale) ont été invités à établir, préalablement aux consultations régionales, des rapports succincts en tenant compte d'un ensemble de directives simplifiées. Vingt-quatre pays ont présenté des rapports succincts, dont trois ont ensuite été transformés en rapports complets. Dix-neuf rapports succincts ont été approuvés officiellement et sont pris en compte dans le projet de rapport.

19. Les consultations régionales informelles ont permis aux correspondants nationaux de partager des informations et des données d'expérience sur l'établissement de leurs rapports nationaux et notamment de faire part des difficultés rencontrées dans leur pays respectif s'agissant de la collecte des données requises au regard du classement des systèmes de production proposé et de la participation des parties prenantes concernées. Elles leur ont également offert l'occasion de se pencher sur des questions précises et d'étudier comment améliorer la compréhension de certains concepts et faciliter l'établissement des rapports nationaux.

20. Préalablement à ces consultations, des rapports régionaux de synthèse ont été préparés afin de faciliter les débats sur les besoins et les priorités des régions, et mis à la disposition de tous les correspondants nationaux. Ces comptes rendus synthétiques présentaient une analyse préliminaire des rapports nationaux soumis par les pays (sous forme de projet ou dans leur version finale) préalablement aux consultations régionales. Ils fournissaient aux correspondants nationaux des exemples concrets issus de leur région, permettant de recenser les lacunes et les besoins relatifs au suivi, à l'évaluation, à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux politiques correspondantes. Les rapports régionaux de synthèse seront mis au point et publiés dans leur version définitive à l'appui du Rapport final.

¹⁶ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 13.

¹⁷ CGRFA-16/17/4.

21. On trouvera ci-après les dates des consultations régionales informelles, ainsi que le nom des organismes chargés de leur organisation. Les rapports de ces consultations sont disponibles en tant que documents d'information.

- **Afrique¹⁸**: la réunion a été organisée conjointement par le Secrétariat de la Commission, le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique orientale. Elle a eu lieu du 24 au 26 mai 2016 auprès de l'Institut international de recherches sur l'élevage (ILRI) à Addis-Abeba (Éthiopie). À cette réunion ont participé 32 représentants de 19 pays et de trois organisations internationales.
- **Asie¹⁹**: la consultation, organisée conjointement par le Secrétariat de la Commission et le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, s'est tenue du 26 au 28 avril 2016 à Bangkok (Thaïlande). À cette réunion ont participé 25 représentants de 16 pays et de deux organisations internationales.
- **Europe et Asie centrale²⁰**: la consultation, organisée conjointement par le Secrétariat de la Commission, le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale et l'Office fédéral allemand pour l'agriculture et l'alimentation, s'est tenue du 18 au 20 avril 2016 à Bonn (Allemagne). À cette réunion ont participé 29 représentants de 14 pays et de deux organisations européennes.
- **Amérique latine et Caraïbes²¹**: la réunion, qui s'est tenue du 8 au 10 mars 2016 à Panama (Panama), a été organisée conjointement par le Secrétariat de la Commission et le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. À cette réunion ont participé 32 représentants de 19 pays et d'une organisation régionale.
- **Proche-Orient et Afrique du Nord²²**: la consultation pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord s'est tenue du 5 au 7 avril 2016 à Rome (Italie). Elle a été organisée conjointement par le Secrétariat de la Commission et le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord. À cette réunion ont participé 18 représentants de 10 pays et d'une organisation internationale.
- **Pacifique²³**: la consultation a eu lieu du 3 au 5 mai 2016, à Nadi (Fidji). Elle a été organisée conjointement par le Secrétariat de la Commission et le Bureau sous-régional de la FAO pour le Pacifique. À cette réunion ont participé 18 représentants de 10 pays et d'une organisation régionale.

VI. PROGRAMME D'ACTION MONDIAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

22. Depuis la dernière session de la Commission, le Secrétariat a continué de faire rapport sur l'élaboration du Rapport lors des réunions internationales pertinentes afin que celui-ci puisse apporter une contribution utile au programme d'action mondial en faveur de la biodiversité et être reconnu dans le cadre de ce processus. Le Secrétariat a donné à plusieurs reprises des informations concernant les objectifs, le cadre conceptuel, le champ d'application et le processus d'élaboration du Rapport, notamment lors du Forum de la CDB sur la biodiversité et les entreprises (2015), de la huitième Conférence de Trondheim sur la biodiversité (2016) et d'un certain nombre de manifestations organisées en marge de diverses réunions intergouvernementales de la FAO et d'autres organismes internationaux. Les rapports de ces réunions et d'autres publications²⁴ révèlent une sensibilisation accrue au processus en cours.

¹⁸ CGRFA-16/17/Inf.11.1 (en anglais).

¹⁹ CGRFA-16/17/Inf.11.2 (en anglais).

²⁰ CGRFA-16/17/Inf.11.3 (en anglais).

²¹ CGRFA-16/17/Inf.11.4 (en anglais).

²² CGRFA-16/17/Inf.11.5 (en anglais).

²³ CGRFA-16/17/Inf.11.6 (en anglais).

²⁴ Voir, par exemple, Wiedmer E. 2016. *Analysis of the national reporting processes in agreements relevant for biodiversity – with emphasis on the CBD*. Bern (UNEP/CBD/SBI/1/INF/39).

23. L'existence de complémentarités entre le processus d'établissement de rapports nationaux de la CDB et celui du Rapport a été mise en évidence à plusieurs reprises. Les correspondants nationaux ont utilisé les informations pertinentes contenues dans leurs rapports à la Convention pour établir leurs rapports nationaux et certains aspects du processus d'élaboration du Rapport sont considérés comme étant utiles aux fins du processus de la CDB. Il est reconnu que les rapports nationaux apportent une importante contribution à l'évaluation des objectifs d'Aichi²⁵. Les correspondants nationaux de la CDB ont été informés de l'élaboration du Rapport en mars 2016 et le secrétariat de la CDB les a invités à assurer une participation active aux travaux nationaux de préparation²⁶

24. La FAO a également fourni des informations sur l'élaboration du Rapport à l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa vingtième session²⁷. L'Organe subsidiaire, puis l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, ont pris note du processus préparatoire²⁸ et ont recommandé d'inviter la FAO, son Conseil et son Comité de l'agriculture à:

- a) «continuer de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de mesures, d'avis et d'outils destinés à promouvoir la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs de la culture, de l'élevage, de l'alimentation et de l'agriculture afin d'aider les pays membres à réaliser la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables;
- b) envisager d'élaborer un plan d'action mondial sur la base du rapport sur l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde;
- c) fournir aux organes pertinents désignés dans la Convention des informations sur les progrès accomplis²⁹.

VII. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT ET CONSTATS PRÉLIMINAIRES

25. Le projet de rapport³⁰ a été établi à partir de l'analyse des 71 rapports nationaux mentionnés au tableau 1, ainsi que sur la base d'autres sources d'information, tel qu'indiqué plus haut. Comme l'avait annoncé la Commission³¹, en raison de la présentation tardive de la plupart des rapports nationaux, ce rapport est encore incomplet et la mise au point de la version finale, pour publication, nécessitera des travaux supplémentaires.

26. S'agissant d'un produit institutionnel, le Rapport contribuera à la réalisation de l'Objectif stratégique 2 du Cadre stratégique révisé de la FAO: *Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches*. Il favorisera également la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans tous les secteurs de production concernés. Plusieurs départements de la FAO (Agriculture et protection des consommateurs, Pêches et aquaculture, Forêts et Développement économique et social) prennent part à l'élaboration du Rapport et à son examen, de même qu'un certain nombre de spécialistes extérieurs.

Constats préliminaires

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la biodiversité associée, est essentielle à la fourniture de bon nombre des services écosystémiques dont dépend la production

²⁵ UNEP/CBD/SBI/1/INF/39 (disponible à l'adresse suivante: <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbi/sbi-01/information/sbi-01-inf-39-en.pdf>).

²⁶ <https://www.cbd.int/doc/notifications/2016/ntf-2016-030-agriculture-en.pdf>.

²⁷ UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/42.

²⁸ UNEP/CBD/SBSTTA/20/16 (UNEP/CBD/COP/13/5), recommandation XX/15, paragraphe 24 / UNEP/CBD/SBI/1/14 (UNEP/CBD/COP/13/6), recommandation 1/4, paragraphe 33.

²⁹ UNEP/CBD/SBSTTA/20/16 (UNEP/CBD/COP/13/5), recommandation XX/15, paragraphe 25 / UNEP/CBD/SBI/1/14 (UNEP/CBD/COP/13/6), paragraphe 34.

³⁰ CGRFA-16/17/Inf.10 (en anglais).

³¹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 15; CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 11.

alimentaire et agricole. De nombreux pays insistent sur le rôle vital que jouent certains éléments de la biodiversité, tels que les pollinisateurs et les ennemis naturels des espèces nuisibles, dans les systèmes de production agricole, animale, aquatique et forestière et autour de ceux-ci. Ils soulignent qu'il est important de préserver ou d'enrichir la biodiversité que renferment ces systèmes afin de renforcer les moyens d'existence des populations rurales, d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et de favoriser la durabilité et une meilleure résilience face à des défis tels que le changement climatique.

Les connaissances sur l'état de la biodiversité associée, les services écosystémiques et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages varient d'une région à l'autre et sont souvent très incomplètes. Bon nombre des espèces présentes dans les systèmes de production et autour de ceux-ci, en particulier les invertébrés et les microorganismes, n'ont pas été répertoriées ou caractérisées et les fonctions qu'elles exercent au sein des écosystèmes demeurent mal comprises. Même dans les régions développées, où les tendances relatives aux populations de nombreuses espèces font l'objet d'un suivi efficace et où de nombreux projets de recherche étudient les liens entre la biodiversité et l'alimentation et l'agriculture, bien souvent les données dont on dispose ne donnent qu'un aperçu de l'état de telle ou telle espèce (ou de groupes fonctionnels ou taxonomiques d'espèces) au sein de systèmes de production, habitats ou zones géographiques spécifiques.

Les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, qui jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans de nombreux pays, sont néanmoins de plus en plus menacés de disparition. Les espèces sauvages récoltées à des fins alimentaires constituent un élément important, quoique souvent négligé, de la biodiversité présente dans les systèmes de production et autour de ceux-ci. Les aliments issus de la faune et de la flore sauvages sont souvent des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées, susceptibles d'être domestiquées et qui constituent un réservoir de ressources génétiques à des fins d'hybridation et de sélection. Les pays ont répertorié plus de 2 400 espèces sauvages récoltées à des fins alimentaires présentes dans leurs systèmes de production agricole, animale, forestière, aquatique et mixte et autour de ceux-ci, dont au moins 500 sont considérées comme étant à risque.

Les programmes de suivi étant peu développés, les données dont on dispose concernant l'état et les tendances de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier pour ce qui est de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, sont inévitablement fragmentaires. Les enquêtes de population et les indicateurs indirects permettent d'apprécier l'état des différentes catégories de biodiversité associée aux niveaux local, national ou régional. Le bilan qui se dégage de l'analyse de ces données est mitigé, mais il y a néanmoins de nombreuses raisons de s'inquiéter de l'appauvrissement de certains des principaux éléments de la biodiversité associée.

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'elle procure sont affectés, de manière souvent négative, par un ensemble de facteurs; cependant, la biodiversité peut aussi favoriser la résilience face aux effets d'un grand nombre de ces moteurs de changement et faciliter l'adaptation des systèmes de production afin que ceux-ci puissent relever les défis futurs. Les moteurs du changement se manifestent à tous les niveaux, sur le plan local comme à l'échelon mondial et vont de l'évolution des techniques et des pratiques de gestion au sein du secteur de l'alimentation et de l'agriculture à des facteurs plus vastes d'ordre environnemental, économique, social, culturel et politique. Les pays ont signalé divers exemples de la façon dont la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture peut être mise à profit pour adapter les systèmes de production aux effets des variations climatiques, pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et pour assurer une meilleure préparation en prévision des catastrophes.

De nombreuses communications font état des efforts de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture mis en œuvre afin de promouvoir la fourniture de services écosystémiques de régulation et de soutien. Les pays ont signalé plus de 400 espèces de biodiversité associée faisant l'objet d'une gestion active visant à promouvoir des services écosystémiques. Il

s'agissait le plus souvent de promouvoir la pollinisation, de préserver l'habitat et de favoriser un effet régulateur sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les organismes nuisibles et les maladies.

On signale un recours accru à des pratiques de gestion considérées comme étant favorables à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. De nombreux pays font état de la mise en œuvre croissante de pratiques telles que l'agriculture biologique, la gestion de la pollinisation, la gestion durable des sols, la gestion intégrée des éléments nutritifs des plantes et la lutte intégrée contre les organismes nuisibles. Il est cependant nécessaire de mieux comprendre la façon dont les pratiques de gestion de ce type influent sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

Bien souvent, les cadres juridiques et politiques existants ne tiennent pas suffisamment compte de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages. La plupart des pays ont mis en place des cadres politiques et juridiques s'appliquant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans son ensemble et il est de plus en plus fréquent que les politiques régissant la gestion des systèmes de production alimentaire et agricole soient fondées sur des approches tenant compte à la fois de l'écosystème et du paysage terrestre et marin. Cependant, les pays font rarement état de mesures d'ordre juridique et politique visant expressément les aliments issus de la faune et de la flore sauvages ou certains éléments de la biodiversité associée et le rôle que ceux-ci jouent dans la fourniture de services écosystémiques.

Un certain nombre d'obstacles entravent la mise au point et l'utilisation d'instruments de politique générale efficaces visant à promouvoir l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi les entraves que signalent les pays on peut citer une sensibilisation insuffisante des décideurs à l'importance que revêtent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire. Par ailleurs, les pays ont fait état d'un manque de connaissances suffisamment précises sur les différentes catégories de biodiversité, le rôle que celles-ci jouent dans la fourniture de services écosystémiques et l'incidence des pratiques de gestion actuelles et des mesures de politique générale en vigueur sur ces divers éléments. La mise en œuvre d'instruments efficaces est parfois entravée par l'absence de ressources humaines et financières suffisantes, un manque de sensibilisation et des connaissances insuffisantes de la part des parties prenantes et une faible coopération entre les organismes d'exécution.

La gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la promotion du rôle que celle-ci joue dans la fourniture de services écosystémiques exigent une coopération multipartite, intersectorielle et internationale. L'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture transcende les frontières internationales et les limites conventionnelles entre les secteurs. Les cadres de coopération qui existent aux niveaux national, régional et international aux fins de la gestion des ressources génétiques dans les divers secteurs de l'alimentation et l'agriculture sont relativement bien développés. Toutefois, s'agissant de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, la coopération intersectorielle et les activités de collaboration multipartites dont les pays font état dans ces domaines sont moins fréquentes.

VIII. PROCHAINES ÉTAPES

27. Le Secrétariat propose qu'un projet de rapport révisé, tenant compte de l'ensemble des rapports nationaux officiellement approuvés présentés au 31 mars 2017, soit publié sur le site web de la Commission dès 1^{er} décembre 2017 et que les Membres et les observateurs de la Commission soient invités à formuler des observations sur le projet de rapport révisé avant le 15 février 2018. Le Rapport final, tenant compte des observations reçues, pourrait ensuite être publié au cours du premier semestre de 2018.

IX. RESSOURCES NÉCESSAIRES

28. Il est nécessaire de disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour assurer la mise au point de la version finale du Rapport dans les délais envisagés. Il est proposé de financer le montant résiduel par des ressources du Programme ordinaire et par des fonds extrabudgétaires, comme indiqué à l'annexe 1. Il s'agit principalement de dépenses de personnel et des coûts relatifs à la publication et à la traduction du rapport et aux activités de communication. Le montant total des coûts pour l'exercice 2017-2018 est estimé à 1 238 860 USD. La FAO couvrirait 55 pour cent des ressources nécessaires au titre du Programme ordinaire (677 680 USD). Compte tenu des fonds extrabudgétaires disponibles (120 000 USD), le montant restant à couvrir s'élève à 441 180 USD.

X. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

29. La Commission souhaitera peut-être:

- a) prendre note du projet de rapport;
- b) inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports nationaux pour le 31 mars 2017 au plus tard;
- c) demander au Secrétariat:
 - i. d'élaborer le projet de rapport révisé pour le 1^{er} décembre 2017 au plus tard;
 - ii. d'inviter les Membres et les observateurs à faire part de leurs observations sur le projet de Rapport révisé avant le 15 février 2018;
 - iii. de mettre au point la version finale du Rapport pour publication au cours du premier semestre de 2018, en tenant compte des observations formulées par les Membres et les observateurs;
 - iv. de publier la version finale du Rapport dans toutes les langues de la FAO, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles;
 - v. d'établir et de publier une version abrégée du Rapport dans toutes les langues de la FAO;
 - vi. de présenter la version finale du Rapport lors des réunions internationales pertinentes afin que celui-ci puisse servir de base et apporter une contribution utile au programme d'action mondial en faveur de la biodiversité et en particulier à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents;
- d) appeler les gouvernements et les donateurs à fournir les ressources financières nécessaires à la traduction et à la publication du Rapport et de sa version abrégée;
- e) inviter les pays à donner suite aux constats de leurs rapports nationaux, et cela par la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'activités adéquats aux niveaux national et régional, selon qu'il convient.

ANNEXE I

ACTIVITÉS PRINCIPALES ET BUDGET PROPOSÉS POUR LA MISE AU POINT ET LA PUBLICATION DE LA VERSION FINALE DU RAPPORT, 2017-2018 (en USD)

	Programme ordinaire³²	Fonds extrabudgétaires	Total
Coordination du processus d'établissement de rapports et des activités de communication P3 (16 mois) G4 (6 mois)	251 136	0	251 316
Analyse des données, élaboration du projet de rapport, examen, révision et mise au point de la version finale du Rapport P5 (16 mois) P2 (15 mois) Consultants (16 mois)	302 544	271 180 ³³	573 724
Traduction en cinq langues du Rapport, de sa version abrégée et des pages web correspondantes	12 000	135 000	147 000
Publication du Rapport et de sa version abrégée et leur impression et diffusion	12 000	130 000	142 000
Lancement du deuxième Rapport (stratégie de communication)	100 000	25 000	125 000
Total	677 680	561 180	1 238 860

³² Montant estimatif des ressources du Programme ordinaire allouées au processus préparatoire et à la mise au point de la version finale du Rapport, couvrant principalement les traitements du personnel du cadre organique et des services généraux.

³³ Sur ce montant, 120 000 USD sont financés par des fonds extrabudgétaires fournis par l'Allemagne.